

*Article 43 du Règlement***LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS****LE RETARD APPORTÉ À L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSION—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, au nom de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je présente la motion suivante, en conformité de l'article 43 du Règlement. Des centaines, voire même des milliers, d'anciens combattants ont fait une demande de pensions en rapport avec leurs années de service. Or, il faut parfois jusqu'à un an avant qu'une décision soit rendue, ce qui est tout à fait injuste. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement actuel prenne sans délai des mesures pour fournir le soutien technique nécessaire pour éliminer cet arriéré inacceptable et faire en sorte que le délai pour l'instruction des demandes de pensions n'excède pas trois mois.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL****L'INSTALLATION DE CLOISONS DE SÉCURITÉ DANS LES  
VOITURES DE TAXI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le nombre d'agressions commises au Canada est passé de 112,911 en 1979 à 117,103 en 1980; par ailleurs, le nombre d'agressions contre les chauffeurs de taxi augmente, la dernière étant l'assassinat d'un chauffeur de taxi d'Edmonton dans l'exercice de ses fonctions. Aussi, je propose, appuyé par le député de Halton (M. Jelinek):

Que le gouvernement envisage sérieusement de présenter un projet de loi stipulant que toutes les voitures de taxi du Canada doivent être munies d'une cloison de sécurité pour protéger davantage les chauffeurs qui sont en contact avec le public.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**LES SERVICES DE SANTÉ****ON DEMANDE L'ABOLITION DE TOUTE MESURE BUDGÉTAIRE  
VISANT À AUGMENTER LES COÛTS—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT**

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Je propose, appuyé par l'honorable député d'Oxford (M. Halliday):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) demande au ministre des Finances (M. MacEachen) d'abolir toute mesure budgétaire qui verra augmenter le coût pour les Canadiens des services de la santé, y inclus le plan dentaire.

**Mme le Président:** La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1110)

[Traduction]

**L'ÉCONOMIE****LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, le gouvernement libéral a servi aux entreprises canadiennes ce qu'on appelle un cocktail Molotov: des taux d'intérêt élevés, l'inflation, un Programme énergétique national et un budget insensé...

**Une voix:** Foutaise!

**M. Cooper:** ... ce qui aggravera le déficit fédéral pour la bonne raison que bien des entreprises ne paieront plus d'impôts faute de bénéfices. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le ministre des Finances présente immédiatement un nouveau budget qui permettra aux hommes d'affaires canadiens d'avoir à nouveau des revenus imposables.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Paproski:** Allan MacEachen a dit non.